

A titre dérogatoire REGLEMENT du TRIATHLON des Marettes D3 S du 25 Avril 2021

Le règlement de la course est établi sur celui de la Fédération Française de Triathlon et la réglementation sportive 2020 du circuit D3 régional. Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir lu le règlement et accepte les termes du contrat.

Inscription:

Chaque club est tenu d'inscrire une équipe de 5 athlètes maximum plus les athlètes supplémentaires U23 pour les écoles de triathlon sur le module d'inscription D3 du chronométreur, au plus tard sept jours avant la date de l'étape à 23h59.

Les clubs non-labellisés « École de Triathlon » pourront inscrire 5 athlètes maximum.

Les clubs labellisés « École de Triathlon *, **, et *** » pourront inscrire 7 athlètes maximum (hors courses en contre-la-montre par équipe).

Chaque club est tenu, au plus tard une heure trente avant la course, au retrait des dossards :

* De confirmer la composition de l'équipe prenant le départ, au Conseiller technique de ligue (CTL).

* La composition de l'équipe pourra être modifiée dans la limite d'un remplacement selon les règles définies dans le paragraphe introduction-conditions de participation.

* Dans le cadre d'une inscription d'athlète supplémentaire sur une étape, le club s'acquitte des droits d'inscription de l'athlète considéré (25 euros par athlètes) directement auprès de l'organisation lors du retrait des dossards.

Triathlon Distance S :

Les équipes au complet devront se positionner dans le sas de départ au minimum 10 minutes avant l'heure de départ de la course.

Les équipes (hors athlète U23) seront appelées 5 minutes avant le départ dans l'ordre du classement général D3 de l'année N-1. Chaque équipe au complète se positionnera alors dans le box de son choix encore disponible. Les athlètes U23 seront appelés à la fin, un box leur sera réservé.

Partie Natation :

· Parcours de 750 mètres, 2 bouées seront matérialisés sur le parcours.

Partie cyclisme :

· Le parcours est réalisé sur route partiellement ouverte à la circulation.

· Le parcours sera fléché à l'aide d'un marquage au sol.

· Le code de la route s'applique sur l'ensemble du parcours vélo.

· Le drafting est interdit et chaque athlète devra respecter une distance de 7 mètres avec un maximum de 25 secondes pour effectuer un dépassement. **Attention à titre dérogatoire, la zone de pénalité se situe à la sortie de l'aire de transition T2 et non sur la partie cycliste**

Partie course à pied :

· Le parcours est sur route et chemin

· Le parcours est fléché à l'aide d'un marquage au sol et de rubalise

AIRE DE TRANSITION

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main jugulaire fermée. Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son équipe. Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol. En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial)

Responsabilités :

L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages matériels et corporels survenant durant l'ensemble de l'épreuve.

Annulation de l'épreuve :

En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure : vent violent ou fortes intempéries, l'organisateur se réserve le droit de garder les frais d'inscription.

Modification de l'épreuve :

En cas d'impossibilité d'effectuer la partie natation (pour cause d'intempéries ou autre) l'organisateur se réserve le droit de modifier le triathlon S en Duathlon S (course à pied 2.5km, vélo 20km, course à pied 5km)

Utilisation droit à l'image :

Par sa participation au triathlon des Marettes, chaque concurrent autorise expressément l'association VITROLLES TRIATHLON à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Puces Nouvelle Génération

Toute puce servant au chronométrage non rendue en fin de course sera facturée 60 € au concurrent.